



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

T.503

Corrigendum 1
(06/98)

SÉRIE T: TERMINAUX DES SERVICES TÉLÉMATIQUES

Profil d'application de document pour l'échange de
documents de télécopie du Groupe 4

Corrigendum 1

Recommandation UIT-T T.503 – Corrigendum 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE T
TERMINAUX DES SERVICES TÉLÉMATIQUES

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

RECOMMANDATION UIT-T T.503

PROFIL D'APPLICATION DE DOCUMENT POUR L'ÉCHANGE DE DOCUMENTS DE TÉLÉCOPIE DU GROUPE 4

CORRIGENDUM 1

Source

Le Corrigendum 1 à la Recommandation UIT-T T.503, élaboré par la Commission d'études 8 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 18 juin 1998 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1998

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Sous-paragraphe B.8.3 – Rec. T.503/Amd.1 (1994).....	1
2) Tableau C.3 – Rec. T.503/Amd.3 (1997)	1
3) Tableau C.4 – Rec. T.503/Amd.3 (1997)	1
4) Sous-paragraphe C.7.1 – Rec. T.503/Amd.3 (1997).....	1
5) Sous-paragraphe C.7.3 – Rec. T.503/Amd.3 (1997).....	2

**PROFIL D'APPLICATION DE DOCUMENT POUR L'ÉCHANGE
DE DOCUMENTS DE TÉLÉCOPIE DU GROUPE 4**

CORRIGENDUM 1

(Genève, 1998)

1) Sous-paragraphe B.8.3 – Rec. T.503/Amd.1 (1994)

Remplacer "Le code d'application APP1 ..." par "Le marqueur d'application APP1 ...".

Remplacer le sous-paragraphe B.8.3 par le suivant:

B.8.3 Définition des marqueurs APP pour la télécopie G4 polychrome

Le marqueur d'application APP1 établit l'identification de l'image comme relevant d'une application G4FAX et définit la résolution spatiale. Ce code vient immédiatement à la suite du marqueur SOI. Le format de données est le suivant:

X'FFE1'(APP1), longueur, identificateur G4FAX, version, définition spatiale

2) Tableau C.3 – Rec. T.503/Amd.3 (1997)

Remplacer "Tableau B.4" par "Tableau B.2".

Modifier les deux dernières rangées du Tableau C.3 comme suit:

Tableau C.3/T.503 – Attributs de profil de document

Attribut	Classe	Valeur admissible	Valeur par défaut
graduation des données chromatiques	nm	(Tableau B.2)	(Tableau B.2)
données d'étalonnage	nm	(Tableau B.2)	(Tableau B.2)

3) Tableau C.4 – Rec. T.503/Amd.3 (1997)

Remplacer "Tableau 3/T.563" par "Tableau 4/T.563".

Modifier les quatrième et sixième rangées du Tableau C.4 comme suit:

Tableau C.4/T.503 – Attributs applicables aux portions de contenu

Attribut	Qualificatif	Valeur de base	Valeur par défaut	Valeur non essentielle
nombre de pixels par ligne	d	comme défini dans le Tableau 4/T.563	comme défini dans le Tableau 4/T.563	aucune
nombre de pixels ignorés	d	comme défini dans le Tableau 4/T.563	comme défini dans le Tableau 4/T.563	aucune

4) Sous-paragraphe C.7.1 – Rec. T.503/Amd.3 (1997)

Dans l'exemple codé, remplacer "80 01 02" par "80 01 01".

Modifier la 27^e ligne de l'exemple codé comme suit:

80 01 01 colour-space-id = 1

5) Sous-paragraphe C.7.3 – Rec. T.503/Amd.3 (1997)

Dans l'exemple codé 4, remplacer "31 1A" par "31 18".

Remplacer l'exemple codé 4 comme suit:

Exemple codé 4 (image polychrome-palette étendue, entrelacement des bandes):

- si le nombre d'entrées de la table-palette est de 200, le nombre de plans binaires est de 8
- utiliser la table-palette avec la table à précision de 12 bits/comp.

A3	LL	content-portion Text-Unit					
	31	18	content-portion-attributes				
	86	04	00	14	2B	00	type-of-coding = {0 0 20 43 00} (t.43)
	A2	10	coding-attributes				
		A4	0B	30	09	bit-per-colour-component = (12,12,12) (colour 12 bits)	
					02	01	0C
					02	01	0C
					02	01	0C
		A5	01	03	interleaving-format = 3 (stripe (128 lines))		
04	LL	XXXXXX(t.43 string)XXXXXX				OCTET STRING	
					(primitive)		
		(données d'image polychrome-palette codée T.43 à 8 plans binaires, avec table-palette à précision de 12 bits/comp. à 200 entrées)					

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation